



3 Rue du Bourg - 71000 SANCÉ
☎ 03.85.20.53.60
☎ 03.85.20.28.12
E-mail : mairie@sance.fr

PROJET EDUCATIF
DU CENTRE DE LOISIRS DE SANCÉ
(Mercredis et Extrascolaire)
ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2025

I – GERANT DU PROJET EDUCATIF : STATUT ET VOCATION

Le Centre de Loisirs du mercredi et des petites vacances (1^{ère} semaine des vacances de Toussaint, Février et Printemps) est organisé par la commune de Sancé, 3 Rue du Bourg – 71000 SANCÉ – 03.85.20.53.60 (collectivité territoriale).

II – NOTRE TERRITOIRE

Au vu de sa localisation et de son évolution démographique, Sancé est une commune périurbaine de Mâcon. Elle recense à ce jour 2 134 habitants.

Sancé occupe une position stratégique vis-à-vis de l'urbanisation et de la croissance urbaine de Mâcon. Le taux de chômage sur Sancé est inférieur à la moyenne nationale.

La population dispose de revenus supérieurs à la moyenne départementale.

Quelques caractéristiques sociales et démographiques :

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	2013	2019
0 à 14 ans	17,1	16,8	18,2
15 à 29 ans	15,6	14,1	13,7
30 à 44 ans	21,4	16,7	16,8
45 à 59 ans	26,3	27,3	23,0
60 à 74 ans	14,8	18,7	21,3
75 ans ou +	4,7	6,3	7,1

Sources : Insee. RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Composition des familles

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	590	100,0	601	100,0	661	100,0
Couples avec enfant(s)	291	49,4	273	45,4	270	40,9
Familles monoparentales	36	6,2	36	5,9	69	10,4
Hommes seuls avec enfant(s)	4	0,7	8	1,3	5	0,8
Femmes seules avec enfant(s)	32	5,5	28	4,6	63	9,6
Couples sans enfant	262	44,4	292	48,7	322	48,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

339 familles avec enfants sont installées dans la commune.

69 familles monoparentales en 2019, alors qu'elles étaient 63 en 2016 pour Sancé.

Source : INSEE 2022

Effectifs du groupe scolaire Jean de La Fontaine :

L'école maternelle comptera à la rentrée 2022 (prévisionnel) : 63 enfants

L'école élémentaire regroupera environ en 2022 (prévisionnel) : 135 élèves.

La commune de Sancé dispose d'un pôle culturel riche situé au centre bourg, composé :

- **d'une Médiathèque** dynamique et très appréciée de la population, dont le public jeune, auquel des animations spécifiques sont dédiées tout au long de l'année. Par ailleurs, la médiathèque accueille les effectifs du centre de loisirs, une journée lors de chaque semaine de petites vacances.

La Médiathèque a le souci constant de conserver l'attractivité de la dynamique de « 3^{ème} lieu » et de conquérir de nouveaux publics, en proposant une offre de jeux vidéo adaptée aux pratiques actuelles, grâce à l'acquisition de ressources numériques et d'inclusion numérique. Les jeux vidéo sont accompagnés de médiation afin de garantir une pratique accessible et conviviale à tous les publics et de favoriser les expériences lors d'animations intergénérationnelles.

Ces investissements bénéficient d'une aide financière du Conseil Départemental qui accompagne les projets liés au fonctionnement des bibliothèques / médiathèques conventionnées avec le Département et membres du réseau départemental de lecture publique.

- **d'une Ecole Municipale de Musique**, véritable lieu de rendez-vous musical grâce aux diffusions intégrées dans son projet d'établissement. Acteur majeur de la vie culturelle sancéenne, cette école municipale a développé une dynamique et un rayonnement à l'échelle de la communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais (MBA).

L'Ecole de Musique Municipale de Sancé (EMMS) accueille tous les publics à partir de 5 ans. L'enseignement est orienté vers l'apprentissage individuel, la pratique de la musique en groupe, l'éveil musical, le chant et la formation musicale.

Depuis 2016, cet établissement d'enseignement artistique public conforte sa dimension inclusive grâce à la création d'un département « Musique et Handicap », avec la mise en œuvre de projets adaptés et une sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique. Elle développe et conforte une offre à l'attention de personnes à besoins spécifiques, en difficulté et/ou en situation de handicap, par l'accueil de structures spécialisées dans ses locaux ou directement en leur sein, mais également lors de cours individuels.

L'EMMS fait partie du réseau des partenaires culturels régionaux de l'association « Enfance et Musique » et du « Réseau National Musique et Handicap ». A cet égard, l'Ecole de Musique a bénéficié de soutiens financiers de partenaires publics (Département de Saône-et-Loire).

L'école travaille en collaboration avec les Ecoles de Musique de Mâconnais Beaujolais Agglomération, les associations Sancéennes dont San'céO, association des élèves et parents d'élèves et l'école primaire de la commune. Elle est également en partenariat avec certains établissements médicosociaux de Saône-et-Loire.

Parmi les actions proposées et soutenues par nos partenaires institutionnels, citons :

- Music'ALL ou Music'ALL institution : Atelier de pratique musicale en groupe, accessible aux personnes en situation de handicap ou en difficulté dans le cadre d'un partenariat avec une institution médicosociale. Cet atelier existe aussi sous forme d'atelier inclusif : enfants du cours de formation musicale avec enfants en difficulté ou en situation de handicap.

- Eveil musical inclusif : Atelier d'éveil musical de 45 minutes accessible à tous les publics.

- Chœur d'enfants inclusif : Atelier jeux vocaux, chansons et mouvements de 45 minutes accessible à tous les publics (inspiration méthode hongroise Kodaly).

- Apprentissage d'un instrument : à étudier au cas par cas selon la demande, le handicap, la faculté du professeur d'instrument à répondre à la demande, et en fonction des places disponibles.

Cette offre éducative et culturelle vient s'articuler avec diverses actions :

- **en matière éducative** : la volonté de développement de l'inclusion se traduit également par l'accueil d'une classe ITEP (Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique) au sein du groupe scolaire Jean de La Fontaine.
- **en matière d'offre périscolaire** : la commune propose une offre diversifiée d'accueil des enfants, en garderie sur une amplitude de 3 h (1 heure le matin et 2 heures le soir après l'école), un accueil tous les mercredis (matin ou après-midi avec repas ou non et accueil en journée complète).
Pour garantir une cohérence dans la politique pédagogique sur le temps périscolaire et extrascolaire, la commune a recruté une responsable périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, sur un poste permanent.
- **en matière d'offre de restauration** : la commune a décidé d'engager la réalisation d'un Pôle Multi-Accueil Enfance (PMAE) dans le périmètre du groupe scolaire Jean de La Fontaine (écoles maternelle et élémentaire). Le cœur de l'opération réside dans la construction d'un restaurant scolaire, dit restaurant satellite, notamment composé d'un self pour les élèves de l'école élémentaire et d'un réfectoire pour les élèves de l'école maternelle. Elle intègre également la réaffectation de l'ancien réfectoire des maternelles, de la salle de motricité et la construction d'une nouvelle salle de motricité. Ce nouvel équipement est opérationnel à compter de la rentrée 2021/2022. Il permet un gain d'efficacité dans la gestion des repas et de l'ensemble des activités périscolaires, centralisées sur un site dédié (garderie, étude et centre de loisirs).

Avec ce restaurant satellite, la commune a opté pour une gestion déléguée à un prestataire assurant l'approvisionnement des repas sur les périodes scolaire et extrascolaire (mercredis et centres de loisirs des petites vacances d'octobre, de février et d'avril). Les repas sont composés comme suit :

- 1 aliment bio par jour, avec alternative repas sans porc / sans viande ;
- 1 repas végétarien hebdomadaire ;
- 1 repas 100 % bio par mois, avec alternative repas sans porc / sans viande ;
- 1 repas mensuel à thème pour les mercredis et durant chaque semaine de centre de loisirs.

- **en matière de sensibilisation à la citoyenneté** : impliquée dans les dispositifs éducatifs et attachée à la sensibilisation à la citoyenneté, Sancé a mis en place depuis de nombreuses années un Conseil Municipal des Enfants, composé de 16 membres, élus pour une année. Ce Conseil a pour mission d'initier les enfants à la dimension citoyenne et de développer une approche collégiale en matière de formulation d'idées et d'initiatives visant à améliorer la vie des sancéens et vivre ensemble. Ces jeunes élus ont également pour mission de les traduire en projets et de contribuer à leur mise en place.
- **en matière de mutualisation de politique éducatives locales** : la commune de Sancé adhère également au syndicat intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants (SIGALE). Cet établissement public de coopération intercommunale associe 10 communes représentant 15 000 habitants. Il a pour objet de développer sur son territoire une politique éducative visant à favoriser l'accès à la culture et au sport des enfants et des jeunes.

- **en matière de vie associative** : la commune favorise et soutient activement le tissu associatif très dynamique Avec plus de 18 associations, Sancé permet aux habitants de disposer d'un panel élargi d'activités, notamment en matière d'offre sportive et culturelle. Le Centre communal d'action sociale apporte une contribution financière (sur la base de critères de revenus) aux familles sancéennes pour faciliter l'accès aux pratiques culturelles et sportives, via l'école de musique et les associations sancéennes.

III – LES OBJECTIFS EDUCATIFS : VALEURS, FINALITES ET PRINCIPES

Des valeurs liées à la dignité de l'être humain

Le projet éducatif du centre de loisirs s'appuie sur des valeurs et constitue le cadre de référence pour toute personne investie dans le projet de la structure.

Son action repose sur une valeur universelle **l'Humanisme** et les principes de la République : **la laïcité, la démocratie et l'égalité.**

Il a pour ambition de contribuer au développement et à l'épanouissement de l'être humain, à la création d'espaces d'implication sociale permettant à chacun de prendre progressivement des responsabilités.

Apprendre à ranger ses affaires, connaître de nouveaux camarades, de nouveaux territoires, comprendre le sens du respect, avoir le goût de l'effort, pratiquer des activités pour développer sa créativité, son équilibre, son agilité...

L'activité reste un support privilégié pour réinvestir des acquisitions faites à l'école, dans sa famille et développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires au « vivre ensemble ».

Des finalités sociales et éducatives

Le projet éducatif se concrétise au travers de deux finalités :

- ❖ **Une finalité sociale** consistant à apporter une réponse aux besoins de garde des familles leur permettant de concilier vie professionnelle et vie sociale.
A ce titre, il s'agit de prendre en compte les évolutions des modes de vie liées aux modifications des conditions de travail (flexibilité, augmentation de la bi-activité, des navettes domicile/travail, accroissement des phénomènes d'exclusion), et la diversification de la structure familiale (temps partiel, fragmentation du temps de travail, télétravail, généralisation du travail féminin, accroissement de la mobilité des familles, recompositions familiales).
Tous ces facteurs accentuent les contraintes des parents et complexifient la nature et les modes de garde. Ils ont également engendré des changements importants sur les rythmes de vie quotidiens des familles. De fait, les pratiques et les besoins ont sensiblement évolué.
- ❖ **Une finalité éducative** visant à offrir aux enfants des occasions de découvertes, d'expérimentations, de rencontres, d'acceptation des autres, d'enrichissement de ses connaissances, des ressources qu'offre l'environnement tant d'un point de vue naturel, artistique, historique, humain. En effet, il est essentiel d'entretenir une relation privilégiée avec les parents en tant qu'usagers mais également comme premiers éducateurs de leurs enfants.
- ❖ Le mercredi et les vacances scolaires, moments de rupture avec le quotidien doivent être vécus comme des temps de récupération, où le jeu et la détente peuvent prendre toute la place nécessaire. Il est donc essentiel de donner la priorité au ludique et au relationnel contre l'activisme et le plein emploi des grilles de temps. Il est également souhaitable de porter une attention particulière aux conditions d'accueil, au rythme de vie et aux relations instaurées au sein du groupe.

4 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés à l'école primaire de Sancé ou habitants la commune le mercredi pendant la période scolaire et la première semaine des vacances de Toussaint, Février et Printemps de **7 h 30 à 18 h 00**. Les enfants en situation de handicap, peuvent être accueillis, après étude du dossier par l'équipe d'animation et la mairie, sous certaines conditions.

Les locaux mis à disposition sont intégrés dans l'enceinte de l'école primaire. Ils disposent d'une cour fermée et permettent un accès privilégié aux équipements sportifs (city stade et salle multisports).

FONCTIONNEMENT

L'accueil de l'ensemble des enfants se fait au Centre de Loisirs.

A. Horaires d'ouverture

Les mercredis et pendant la première semaine des vacances de la Toussaint, de février et de Pâques l'accueil des enfants se fera aux horaires suivants :

Le matin

- Accueil de 7 h 30 à 9 h 00 et départ entre 11 h 30 et 12 h 00 si l'enfant ne fréquente pas le restaurant scolaire,
- Accueil de 7 h 30 à 9 h 00 et départ entre 13 h 30 et 14 h 00 si l'enfant fréquente le restaurant scolaire.

L'après-midi

- Accueil à 11 h 30 et 12 h 00 (si l'enfant fréquente le restaurant scolaire) et départ entre 17 h 00 et 18 h 00,
- Accueil entre 13 h 30 et 14 h 00 (si l'enfant ne fréquente pas le restaurant scolaire) et départ entre 17 h 00 et 18 h 00.

La journée

- Accueil de 7 h 30 à 9 h 00 et départ entre 17 h 00 et 18 h 00.

B. Le personnel d'encadrement

Pour assurer le fonctionnement du centre, la commune de Sancé a passé une Convention de Prestations de Services avec l'Association des Centres de Loisirs Educatifs en Mâconnais (CLEM).

Le prestataire, met à disposition une directrice, assistée de personnel communal et de personnel CLEM possédant les compétences requises et respectant la réglementation sur le taux d'encadrement des enfants. Elle est chargée d'élaborer en équipe le projet pédagogique et d'en assurer la mise en œuvre.

C. Modalités d'inscription et tarifs

La commune assure l'ensemble des tâches inhérentes aux inscriptions et facturations mensuelles aux familles.

Les tarifs sont les suivants :

TARIFS 2019

(délibérations Conseil Municipal du 18/12/2018)

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Tarifs encadrés	1/2 journée	1/2 journée avec repas	Journée avec repas
Tranches de quotient familial en €			
de 0 à 500	2.18 €	6.23 €	6.50 €
de 501 à 600	2.62 €	6.67 €	7.80 €
de 601 à 655	3.14 €	7.19 €	9.36 €
de 656 à 720	3.77 €	7.82 €	11.23 €
de 721 à 810	4.52 €	8.57 €	13.48 €
de 811 à 1000	5.42 €	9.47 €	16.18 €
supérieur à 1000	7.88 €	11.93 €	19.80 €

Minimum forfaitaire annuel (année scolaire) : 15 €

Une participation financière communale est allouée pour les sorties organisées par le centre de loisirs, sans supplément financier des familles.

D. Programmation des activités

Les temps d'activités au centre se décomposent ainsi (journée type) :

07h30-09h00 : ouverture et accueil échelonné des parents et des enfants

09h30-10h00 : moment d'échange ensemble et annonce des activités

10h00-11h30 : activités

11h30-12h00 : temps informel (arrivées/départs pour les demi-journées avec ou sans repas)

12h00-13h30 : repas

13h30-14h30 : temps calme et/ou sieste pour les plus petits (arrivées/départs jusqu'à 14 h 00)

14h30-15h00 : moment d'échange ensemble et annonce des activités

15h00-16h00 : activités

16h00-16h30 : temps informel

16h30-17h00 : goûter

17h00-18h00 : départ échelonné des enfants et fermeture du centre

5 – OUTILS D'INFORMATION

Toutes les informations sont consultables sur notre site internet www.sance.fr, avec un lien pour le blog du Centre de Loisirs de Sancé.

Une fiche d'inscription thématique est distribuée à tous les enfants de l'école primaire avant chaque période de vacances (Toussaint, Février et Printemps).

L'inscription au centre de loisirs du mercredi se fait par une fiche d'inscription annuelle aux services périscolaires.

Le projet pédagogique et le projet éducatif sont consultables en Mairie, au Centre de Loisirs et sur le site de la commune.

Un questionnaire d'évaluation est remis aux familles chaque année et son traitement sert de base aux évaluations.

6 – EVALUATIONS

Le directeur et le personnel communal sont en contact chaque semaine pour assurer la préparation des séances en fonction de thèmes définis à l'avance et tenant compte des possibilités de l'environnement (bibliothèque municipale, nature...).

En novembre et en janvier, une évaluation intermédiaire est souhaitée pour s'assurer de la conformité entre les projets énoncés et les activités réalisées. Des ajustements sont possibles.

Fin juin, début juillet, les membres de l'équipe, des représentants de l'organisateur (mairie) et du prestataire (CLEM) se rencontrent pour un bilan final annuel. Le bilan est ensuite proposé oralement au Conseil Municipal qui décide de la reconduction ou non de l'action et de la convention avec le prestataire. Les élus municipaux se réservent la possibilité de s'assurer sur place, pendant les heures d'ouverture, du bon déroulement de l'action.

A SANCÉ le 1^{er} septembre 2022

Le Maire,
Gilles JONDET.

